

## **Message important pour le personnel enseignant du PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE**

Si on vous demande de **remplir un formulaire** en lien avec les **prochains camps de jours estivaux** :

1. **Envoyez-nous** une copie de cette demande.
2. Si la demande vient de la Ville ou d'un tiers, demandez à votre direction **quelles sont ses attentes**. C'est à elle de déterminer vos tâches et la rémunération ou la compensation qui s'y rattache.
3. Demandez que cette tâche soit **réalisée par un autre membre du personnel**, car elle ne répond pas aux fonctions générales d'un enseignant.
4. Si la direction vous confie la tâche, demandez par courriel à votre direction si elle vous **autorise à donner des données confidentielles** de vos élèves via cette plate-forme.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou pour discuter des recours possibles

Votre équipe syndicale  
Le 9 mai 2025